

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
INMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE



MES DÉMARCHES

à portée de clic !

Je fais une demande de permis international

1. Je télécharge et remplis le formulaire de demande sur le site: www.permisdeconduire.ants.gouv.fr

2. J'imprime le formulaire et y joins les pièces justificatives suivantes :

- photocopie du permis de conduire original ;

- photocopie du justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport...) ;

- photocopie du justificatif de domicile (facture de fournisseurs d'électricité, d'eau, de téléphone...) ;

- Si je ne possède pas la nationalité française mais suis ressortissant de l'Union européenne, de la Suisse ou de Monaco : photocopie du justificatif de résidence normale en France à la date de la demande (au moins 185 jours avec attaches personnelles et/ou professionnelles) ;

- Si je ne suis ni français ni ressortissant de l'Union européenne, de la Suisse, ou de Monaco : photocopie du justificatif de la régularité du séjour en France (passeport avec vignette OFII, carte de séjour temporaire, carte de résident, titre pluri annuel...) ;

- 2 photographies d'identité ;

- Une enveloppe prêt-à-poster en lettre suivie – 50g – libellée à votre nom et adresse.

3. J'envoie mon dossier à l'adresse suivante :

Préfecture de la Loire-Atlantique

CERT EPE-PCI

6 quai Ceineray

BP 33515

44035 Nantes Cedex 1